



**délibération n° C2024-043**  
**du comité syndical**  
**Séance du 08 novembre 2024**  
**Indemnité JONCOUR à Châteauneuf-du-Faou**

Nombre de délégués en exercice : 71  
Nombre de délégués présents : 40  
Nombre de pouvoirs : 09  
Nombre de votants : 49

Le huit novembre deux mille vingt-quatre, à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 25 octobre 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Etaient présents :**

**Secteur d'ABERS/IROISE :** Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de François BIZIEN, Joseph GALLIOU (Tréglonou) a reçu pouvoir de Gildas FOREST, Roger TALARMAIN (Plouguin) a reçu pouvoir de Georges GOURVENEC, Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Rémy LE COZ - **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN, (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou), Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Jean-Pierre GILET, Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX :** Nathalie BERNARD (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Alban LE ROUX, François GIROTTO (Plouégat-Moysan), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN - **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan), Christian LOUSSOUARN (Combrit), **Secteur de QUIMPER :** Laure CARAMARO (Fouesnant), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Bernard JASSERAND (Quimper), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jacques RANNOU (Rosporden), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Denis MAO (Rosporden), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) a reçu pouvoir de Yves ROBIN, Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) a reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE, Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay).

**Excusés :** François BIZIEN (Le Conquet), Gilles CREACH (Taulé), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Gildas FOREST (Brélès), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Rémy LE COZ (Plouhinec), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Alban LE ROUX (Carantec), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), Yves ROBIN (Porspoder)

**Assistaient en outre :**

**Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilynne HALL

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

## **Indemnité JONCOUR à Châteauneuf-du-Faou**

### **Délibération N° C2024-043**

Sur proposition du Président, le Directeur, Jacques MONFORT, présente au Comité ce point.

En 2012-2013, le SDEF a assuré la viabilisation BT-HTA de la ZA de Kroas Lesneven (15 lots) sur les postes P86 Toulreuz et P94 Kermaleguen situés sur la commune de CHATEAUNEUF DU FAOU.

L'opération comprenait la dépose d'un poste de type H61, la pose d'un poste de type PSSB 250KVA, la mutation d'un poste de 160KVA à 400KVA, la pose de 290ml de réseau HTAS 150<sup>2</sup>, la pose de 664ml de réseau BTAS 240<sup>2</sup> et la viabilisation électrique des 15 lots.

Afin de diminuer la longueur du départ BT, en accord avec le maître d'ouvrage, la solution technique retenue prévoyait la pose de réseaux HTA/BT en servitude d'un lot à viabiliser. Lors de la phase étude, ce tracé n'a pas été formalisé par une convention de passage entre le SDEF et le propriétaire de la parcelle.

En 2019, Monsieur JONCOUR, à travers la SCI C2L, fait l'acquisition de cette parcelle. En 2021, Monsieur JONCOUR interroge ENEDIS sur l'existence d'une convention de passage pour sa parcelle.

En juin 2024, le SDEF adresse une proposition de convention de passage à Monsieur JONCOUR.

En juillet 2024, Monsieur JONCOUR indique ne pas pouvoir donner une suite favorable en l'état, et précise avoir pris attache auprès de son conseil et sollicite le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 1 500€ pour accepter la servitude convenue dans la convention.

La servitude de réseaux HTA/BT s'étend sur une longueur de 80ml.

Il est proposé au comité d'accéder à la demande de Monsieur JONCOUR et de modifier la convention de passage, dans son article 3, afin d'y prévoir le versement d'une indemnité de 1 500 euros.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accéder à la demande de versement d'une indemnité de 1 500 euros à Monsieur Joncour,
- d'approuver la modification de l'article 3 de la convention de passage,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision

**Le 31 janvier 2025**  
**Antoine COROLLEUR,**  
**Président du SDEF**



**Pierrot BELLEGUIC**  
**Secrétaire de séance**

